



*Le journal du*  
**SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE**

# LE FORESTIER BRETON

DOSSIER  
SPÉCIAL

**La force du collectif  
au service  
des forestiers !**

*Label Bois Breton*

*GIE centre Bretagne*

*Groupement  
des producteurs*

**Protéger • Accompagner • Défendre • Informer**

 **SYNDICAT  
FORESTIER  
DE BRETAGNE**

**N°03  
DECEMBRE  
2024**



**La force du collectif au service des forestiers !**

« La force du collectif ! » Ce slogan s’adresse à nos amis morbihannais qui ont décidé de rejoindre le Syndicat Forestier de Bretagne afin de constituer un syndicat unique pour mieux vous défendre. Nous nous en réjouissons et leur souhaitons la bienvenue. Que tous ceux qui ont œuvré à cette unité retrouvée en soient chaleureusement remerciés.

Les forestiers du Morbihan seront représentés au Conseil d’Administration par cinq titulaires et cinq suppléants qui apporteront tout leur savoir-faire aux commissions thématiques que nous avons créées l’an dernier pour mieux vous servir.

« La force du collectif ! » c’est aussi pour les forestiers une nécessité dont nous avons voulu vous donner les moyens à travers un cahier central conséquent qui aborde les différents modes de regroupements volontaires de travaux, de gestion ou de propriété.

Le regroupement des forestiers et leur solidarité quelles que soient les surfaces détenues, les sylvicultures pratiquées et les essences cultivées est nécessaire alors que les défenseurs historiques de la propriété privée nous lâchent pour suivre l’air du temps : en effet, les notaires, réunis en congrès à Bordeaux fin septembre, ont voté des préconisations en faveur d’une gestion collective des forêts de moins de 20 hectares sous l’autorité du Préfet. Les millions de propriétaires de petites surfaces boisées

apprécieront d’être ainsi dépossédés de leurs droits les plus élémentaires.

C’est aussi dans cet esprit d’unité que de nombreux forestiers se sont retrouvés à l’école du Nivot à Lopérec le 7 septembre dernier pour une réunion annuelle ouverte à la diversité des forêts et de leur gestion. Nos collègues du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest nous avaient fait l’amitié de venir partager le professionnalisme de leur gestion et la force de leur engagement syndical : Une référence pour notre jeune syndicat régional.

Après des mois difficiles, nous saluons le travail réalisé par les équipes de la Région Bretagne avec l’aide du CRPF pour résorber le stock de dossiers d’aides du programme Breizh Forêt Bois et accélérer les paiements. Quelques assouplissements applicables dès janvier viendront renforcer l’attrait de ce programme, notamment pour la petite propriété. Il est une illustration concrète des convictions du Président Loïg Chesnais-Girard qui écrivait dans un post récent « c’est parce qu’en Bretagne nous croyons en l’innovation et en la production qu’il y fait bon vivre, travailler et se développer ».

**Les administrateurs du Syndicat Forestier de Bretagne vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne année 2025.**



**Sommaire**



<b>Actualités nationales</b>	<b>3</b>	<b>Dossier spécial La force du collectif au service des forestiers !</b>	<b>16</b>
<b>Actualités régionales</b>	<b>3</b>		
<b>Actualités départementales</b>	<b>8</b>	<b>Bon à savoir</b>	<b>22</b>
<b>A la rencontre de nos adhérents</b>	<b>15</b>	<b>Agenda</b>	<b>23</b>

**Nous contacter**  
 ☎ 06 82 09 98 50  
 ✉ syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr  
 📍 Maison de l’agriculture | CS 14226 | 35042 RENNES cedex

**SYNDICAT FORESTIER DE BRETAGNE**  
 Maison de l’agriculture  
 Rond-point Maurice Le Lannou  
 35000 RENNES  
 SIREN : 924 511 173 00016 - APE : 9411Z

Titre de la publication : Le Forestier Breton  
 Directeur de la publication : Alain de Kernier  
 Président commission communication : Yves-Marie Quéau  
 Conception graphique : Marie-Anne Salon

Date de parution : Décembre 2024  
 Tiré à 3.400 exemplaires  
 Dépôt légal : Décembre 2024  
 Prix en euros : 2,90 €  
 N° ISSN : 3037-9717  
 Crédits photos : ©Freepik, ©CRPF  
 ©Syndicat forestier de Bretagne,  
 ©Isabelle Dutrieux ©CETEF ©Yves-Marie Quéau  
 ©Préfecture finistère

Impression :  
 Calligraphy Print (35220 Châteaubourg)

## Quand les Notaires s'intéressent à la forêt !

Bertrand Rayssiguier

Le 120<sup>ème</sup> congrès des notaires de France s'est tenu les 25, 26 et 27 septembre à Bordeaux. Son thème central était : « **Vers un urbanisme durable. Accompagner les projets face aux défis environnementaux** ».

**Dans les 12 propositions votées, nous avons tout particulièrement relevé les deux suivantes :**

■ « Introduire un statut de l'arbre dans le code civil en créant un article 515-15 du Code civil, à la suite de l'article 515-14 du Code civil sur le statut de l'animal, disposant que l'arbre est un organisme vivant dont la préservation est d'intérêt général » ;



©Freepik

■ « Que, sur le modèle des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), le ministre de l'Agriculture, sur proposition **des préfets**, puisse **rendre obligatoire** les Associations Syndicales de Gestion Forestière (ASGF) pour certaines communes, permettant de **regrouper les droits forestiers des terrains de moins de 20 hectares** (seuil en-dessous duquel le Plan Simple de gestion n'est pas une obligation) » ;

● Cette dernière proposition s'inscrit tout à fait dans la tendance de mise sous tutelle des petites propriétés forestières recommandée par le rapport de mars 2024 de l'Inspection Générale des Finances.

● La mise en place de **Plans Simples de Gestion Concertés**, au sein de GIEEF, pour offrir à nos petits propriétaires une solution leur permettant de **conserver leur autonomie de gestion** doit devenir une priorité de notre action syndicale !

**Ce sera un objectif majeur, en 2025, de notre Groupement de producteurs bretons.**

## Financement Breizh Forêt Bois



Depuis 2014, la Région Bretagne porte le programme Breizh Forêt Bois (BFB). Celui-ci vise à pérenniser la ressource en bois d'œuvre et à conforter l'approvisionnement de la filière de transformation régionale en accompagnant les propriétaires forestiers dans leurs interventions forestières.

Ce dispositif se décompose en 4 volets :

■ **Boisement** : pour le boisement de terres agricoles délaissées ou en cours d'enfrichement.

■ **Transformation** : pour la transformation de peuplements forestiers pauvres en futaies permettant de produire du bois d'œuvre de qualité.

■ **Amélioration** : pour les peuplements présentant un potentiel d'avenir, mais nécessitant la mise en œuvre d'interventions sylvicoles : marquage, balivage, ouverture de cloisonnement, dépressage, éclaircie, désignation et élagage, paillage.

■ **Desserte** : pour amélioration les conditions économiques d'exploitation et l'accès à la ressource forestière.

Les taux d'aides publiques varient de 50% (pour la transformation et l'amélioration) à 80% (pour le boisement). Les travaux financés doivent porter sur des parcelles sous PSG, CBPS ou RTG et certifiées (PEFC principalement à ce jour).

Les dossiers déposés bénéficient de l'accompagnement du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Bretagne - Pays de la Loire.

**Les retards constatés dans le passé sont maintenant résorbés. Votre syndicat vous encourage donc à présenter de nouveau des dossiers pour bénéficier de cette aide régionale.**

Pour plus d'informations :

 [www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-foret-bois/](http://www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-foret-bois/)

Voir également les aides de l'Etat dans la rubrique « Bon à savoir ».



## Simulateur Fransylva "aide au renouvellement forestier" »



Vous avez un projet de renouvellement forestier, qu'il s'agisse de **boisement**, de **reboisement** post-aléa ou d'adaptation au changement climatique ? Le simulateur d'aides FRANSYLVA est là pour vous accompagner !

Cet outil intuitif vous offre une vision claire et rapide des aides disponibles et des montants que vous pourriez prétendre pour financer votre projet.

Pour plus d'informations :

 [financementsinnovants@fransylva.fr](mailto:financementsinnovants@fransylva.fr)

 [www.fransylva.fr/simulateur-aides-renouvellement-forestier.html](http://www.fransylva.fr/simulateur-aides-renouvellement-forestier.html)

(rubrique "Gestion durable des forêts")



### Ou la petite histoire d'un regroupement laborieux...

**Le 18 novembre, l'Assemblée Générale Extraordinaire du Syndicat des Forestiers Privés du Morbihan, FRANSYLVA 56, a voté favorablement, à plus de 80 % des adhérents présents ou représentés, les résolutions qui lui étaient présentées :**

- Approbation du projet d'accord de regroupement signé par le président Alain de Kernier et moi-même.
- Envoi d'un courrier aux adhérents leur annonçant la décision de l'AGE et la transmission en décembre au SFB du fichier des données personnelles des adhérents morbihannais (adresses et listes des parcelles assurées) pour l'appel de cotisation 2025, sauf opposition de leur part pour le respect du RGPD.
- Dissolution de FRANSYLVA 56 et liquidation à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.
- Désignation de cinq administrateurs à coopter début décembre par le Conseil d'Administration du SFB, en attendant un vote des adhérents morbihannais lors de l'assemblée générale 2025.

Cette AGE constitue le point d'orgue du long processus de regroupement des syndicats bretons, processus initié il n'y a pas moins de huit ans !

En effet, le **28 novembre 2016**, Benoît de Rodellec, alors président de l'Union Régionale, avait mis le sujet sur la table, comme en témoigne l'extrait suivant du compte-rendu que j'avais rédigé, étant à l'époque secrétaire de ladite Union Régionale :

#### 8. Offre de services et éventuel regroupement régional des syndicats

*Une orientation retenue par la Fédération Fransylva vise à augmenter l'offre de services aux adhérents en vue d'une augmentation du nombre d'adhérents de 20% en trois ans. Cela passe-t-il par un regroupement des syndicats départementaux en un seul syndicat régional ?*

*Le tour de table montre, d'une part, un souhait de traiter des affaires départementales dans un cadre départemental qui est aussi celui qui convient au maintien d'une certaine convivialité appréciée entre les adhérents à l'occasion des AG annuelles. D'autre part, certains syndicats n'ont pas de personnel à mettre au pot commun. D'autres encore apprécient le lien que crée un bureau au sein de la CA du département avec les organismes voisins. Le désengagement des départements des affaires économiques et de l'aide à la forêt est également une réalité reconnue par tous, même si quelques aides subsistent plus ou moins artificiellement (groupements forestiers en 56)*

*En revanche, aucune objection de fond n'est faite à un renforcement du regroupement régional sur des actions qui viendraient à être décidées, voire au passage à un syndicat régional unique, dès lors qu'une organisation de type fédéral permettrait une vie départementale réelle.*

*Affaire à suivre.*

Ce n'est que dix-huit mois plus tard, en **juillet 2018**, à l'AG annuelle de l'Union Régionale, que l'affaire est relancée :

#### 4. SYNDICAT RÉGIONAL

*La discussion s'engage à nouveau sur l'opportunité de la fusion des syndicats départementaux en un syndicat régional qui se substituerait à l'Union Régionale.*

*Pour avancer, il est demandé à un groupe composé d'Alain de Kernier, Olivier de Rosmorduc, Alexandre le Corfec, Henri de Bronac et avec le soutien d'Éric de Jenlis d'étudier les statuts de syndicats régionaux existants et de proposer une rédaction avec des propositions garantissant que la représentation départementale permettra une action efficace notamment dans les commissions départementales dans lesquelles les forestiers sont présents.*

C'est alors que nous nous mettons au travail. Je m'appuie sur les deux références que constituent les statuts adoptés respectivement par le Limousin et par la Franche-Comté pour combiner l'efficacité du regroupement régional des moyens financiers et humains et la subsidiarité du maintien d'une animation départementale à laquelle nombre d'administrateurs sont attachés.

Le projet est présenté au Conseil de l'Union Régionale en **février 2019** où il reçoit quelques amendements mineurs.

Le CA suivant, le **3 mai 2019** à Rostrenen, sonne la retraite de grâce de ce premier laisser-courre. Les Conseils des syndicats finistériens et costarmoricains « s'éta(ie)nt prononcés contre la fusion des syndicats départementaux en un syndicat régional, le président considère que le débat est clos pour le moment et qu'il convient désormais de s'attacher à la mise en place de la mutualisation des services, notamment de gestion des adhérents, des courriers, des abonnements, des assurances. ».

Trois années plus tard, tel le phénix, le projet renaît de ses cendres. Cette fois ce sont les administrateurs morbihannais qui sont divisés mais la discussion s'engage. Bientôt le projet de statuts reprend les dispositions de mon texte de 2019 relatives aux collèges départementaux et aux commissions correspondantes tout en insistant sur le rôle des commissions thématiques. Restent à clarifier quelques aspects budgétaires en matière de charges et d'apports, ainsi qu'à assurer la reprise du contrat à tiers-temps de notre salariée et celle du bureau qu'occupe le syndicat morbihannais à la Chambre d'Agriculture de Vannes.

Entretemps, le **Syndicat Forestier de Bretagne est né le 10 novembre 2023**.

En Morbihan une équipe est constituée pour m'aider à mener à bien les discussions avec le président de Kernier et son Conseil.

Une présentation du SFB est faite par son président lors de notre AGO d'avril 2024 à Carentoir et un sondage effectué à l'issue du débat qui suit montre un accueil positif au projet, des réticences face à l'augmentation importante de la base forfaitaire de cotisation et la demande d'un dossier d'information complet. Lors de cette AGO, Eric de Jenlis, président de FRANSYLVA 56, annonce qu'après cinq années largement consacrées au

service du syndicat il souhaite se retirer. Il présente donc sa démission au Conseil du 3 juin qui me désigne pour lui succéder et conclure le projet de rapprochement.

La rencontre du groupe de travail ad hoc avec le CA du SFB fin juin permet de juger du bon démarrage du nouveau syndicat. La proposition faite aux morbihannais d'intégrer « en avance de phase » les commissions thématiques (communication, service aux adhérents, commercialisation, environnement...) est appréciée. Les deux premiers numéros du Forestier de Bretagne et les panneaux, très professionnels, des stands très variés montés lors de la journée du 7 septembre au Nivot illustrent autant l'importance de disposer en interne d'une professionnelle de la communication que la marge d'initiative dont disposent les équipes départementales. Bref, en avant !

En octobre, nous signons avec Alain de Kernier le projet d'accord et mon CA m'autorise à convoquer l'AGE

dont j'ai déjà mentionné le vote positif. Pour la bonne forme, le CA du SFB, s'est prononcé favorablement sur le projet de regroupement et, dès sa réunion de début décembre, accueille les administrateurs présentés par Fransylva 56 qui, en disparaissant, permet d'unir les quatre départements de la Bretagne administrative pour une action commune renforcée.

### Épilogue :

1. Les bonnes idées finissent toujours par s'imposer.
2. Il nous reste maintenant à travailler et à mobiliser un maximum de bénévoles morbihannais au service des forestiers et de la forêt en Bretagne !
3. « Λέγετε ὅτι Δοῦλοι ἀχρεῖοί ἐσμεν: ὅτι ὁ ὀφείλομεν ποιῆσαι πεποιθήκαμεν » Nous sommes des serveurs quelconques : nous avons fait ce que nous devons faire. (Luc 17, 10)

## Forum de l'arbre, de la forêt et du bois



Marie-Anne Salon

### Enjeux et perspectives pour la forêt bretonne

**Le 15 novembre dernier, le Syndicat forestier de Bretagne a participé au Forum de l'arbre, de la forêt et du bois à Saint-Brieuc, organisé par Fibois Bretagne, rassemblant les acteurs de la filière pour discuter des défis actuels et des solutions à adopter pour l'avenir de la forêt bretonne.**

Nous avons partagé notre stand avec Forest sphère une association qui a pour objectif de rassembler les jeunes générations autour des enjeux de la forêt et du bois.

#### ■ Quelques Chiffres Clés

La Bretagne compte environ 130 000 propriétaires forestiers privés, dont beaucoup possèdent de petites parcelles (moins de 4 hectares). La forêt bretonne représente 15 % du territoire régional, soit environ 440 000 hectares, avec une croissance annuelle de 4 000 hectares, majoritairement liée aux accroissements naturels.

#### ■ Forces et Défis de la Forêt Bretonne

Les forêts bretonnes sont à un tournant. Entre histoire et modernité, elles font face à de nouveaux défis. Jean Ollivro, président de Bretagne prospective, nous a offert un éclairage révélateur sur leur histoire et leur diversité. Cette nouvelle vision nous incite à repenser notre filière et à valoriser son rôle au sein de la société bretonne. Il nous a engagés à transformer les défis actuels et à venir en opportunités. Selon Hervé Le Bouler, écrivain-forestier, notre double identité de forestiers et de Bretons est un atout majeur pour le développement de notre filière. La forêt, ancrée dans son territoire et son histoire, nécessite une gestion adaptée pour une valorisation durable des bois.

#### ■ Axes Stratégiques et Modèles Économiques

Pour concilier développement économique, préservation de l'environnement et attentes sociétales, une nouvelle approche de la gestion forestière est nécessaire. La collaboration entre les



©syndicatforestierdebretagne

acteurs locaux, les forestiers, les agriculteurs et les élus est indispensable pour élaborer des projets territoriaux intégrant la forêt. La valorisation des services écosystémiques, comme la séquestration du carbone ou la préservation de la biodiversité, offre de nouvelles perspectives économiques. Cependant, il est essentiel de garantir une gestion durable des forêts, en s'appuyant sur des documents de gestion rigoureux et en formant les propriétaires forestiers aux enjeux actuels. Le CNPF peut jouer un rôle clé dans ce domaine en proposant des formations adaptées aux besoins des professionnels.

### Interventions du syndicat forestier de Bretagne

■ **Alain de Kernier**, a notamment souligné la nécessité de « rééquilibrer le ratio 12-77 ». 12 % du bois scié en Bretagne provient de forêts de feuillus - 77 % des forêts bretonnes sont couvertes de feuillus. Conséquences : Nos industriels ont besoin de scier du résineux et se fournissent à l'étranger. Pour retrouver un équilibre, » il est nécessaire de planter du résineux pour garantir l'approvisionnement de la filière ».

■ **Yves-Marie Quéau**, a insisté sur l'importance de mieux communiquer sur les pratiques forestières et de sensibiliser le public aux enjeux de gestion durable.

« Il est temps pour les forestiers de sortir du bois ! » les forestiers sont de plus en plus victimes d'attaques injustifiées. Il faut défendre nos intérêts, y compris en portant plainte si nécessaire en cas de dégradation de matériel par des individus ou groupes radicalisés.

#### ■ Projection :

Dans la forêt tout est question d'équilibre :

- Physique de l'arbre pour résister aux tempêtes
- Entre les grumes disponibles et la demande des utilisateurs
- Entre la faune sauvage et le renouvellement de la forêt

- Entre la récolte et la protection des sols
- Entre la captation de CO<sub>2</sub> et la biodiversité
- Entre la jeune plantation et la vieille forêt
- Finalement, entre le droit légitime du sylviculteur de décider de sa stratégie parce qu'il assume tous les risques et l'indispensable communication sur sa gestion.

« Puisque cette journée a démontré que la forêt est et serait indispensable à la Bretagne, faisons en sorte qu'elle s'accroisse en taille et en qualité pour répondre aux enjeux de demain ».

## Réunion annuelle des forestiers - Le Nivot 07/09/2024



Bertrand Rayssiguier

120 personnes pour une participation record à la réunion annuelle des Forestiers, pleine de dynamisme, de diversité, avec la participation de nombreux élus représentants de la ruralité et du SYSSO, premier syndicat forestier régional de France !



©syndicatforestierdebretagne

On dit que c'est en Finistère que tout commence. Le 7 septembre 24 le nouveau Syndicat Forestier de Bretagne a tenu sa première réunion annuelle au Nivot avec pour la première fois :

■ Des **élus**, représentants de la ruralité, qui ont partagé au cours d'une **table ronde** leur vision de « la forêt au service des territoires » d'une part et de leur soutien aux forestiers d'autre part. Nous avons relevé tout particulièrement :

- L'étroite collaboration chasseurs – forestiers réaffirmée par **Daniel Autret**, président de la FDC 29 et concrétisée lors des attributions de plans de chasse
- La place incontournable, au sein des Monts d'Arrée, du bois d'œuvre et donc des résineux, en équilibre avec les feuillus, a été soulignée par **Raymond Messenger**, VP ruralité du Conseil départemental et élu référent du PNRA.
- Face à la diminution de l'élevage, **Sandrine Le Feur**, députée de la 4<sup>e</sup> circonscription et Présidente de la commission nature environnement de l'Assemblée nationale, a rappelé l'importance de ne pas laisser des terres à l'abandon, à la friche, en les boisant. Thème repris également par **Jean-Hervé Caugan**, Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère.
- Enfin **Patrick Leclerc**, Président de la communauté de communes de Landerneau Daoulas, a témoigné de la richesse du bois et de son importance au niveau des territoires et de l'économie en circuit court

■ La participation, dans la séquence **stands**, du **Pays de Brest** et de sa nouvelle Coopérative Carbone, du **Parc Naturel Régional d'Armorique**, du **GIE** avec l'**Apave** certificateur du label « Bois Breton Durable », de notre assureur **XLB**, aux côtés des incontournables que sont la **DDTM** et le **CRPF**.

■ Le **SYSSO**, *Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest* **Jean Ducassou**, secrétaire et **Jean-Jacques Héraud**, Vice-Président de la Gironde, ont témoigné de la force d'un grand syndicat régional, pour mettre en synergie, les dimensions économique et écologique de la gestion forestière durable.



©syndicatforestierdebretagne

En introduction, **Bertrand Rayssiguier**, Vice-Président du Finistère avait souligné les nouvelles avancées syndicales du premier semestre pour faire face à la tempête Ciaran et soutenir la gestion des petites propriétés forestières :

- Engagement, solidarité, innovation avec le collectif du **Pays de Brest**
- Le **GIE Forestier Centre Bretagne** et le label « Bois Breton Durable »
- La professionnalisation de notre communication syndicale avec **Marie-Anne Salon**
- Le **Groupe des producteurs bretons**, futur outil de mutualisation volontaire de la gestion durable des petites propriétés via les PSG concertés.

En conclusion, les adhérents présents ont, comme chaque année, exprimés leurs attentes prioritaires. Le tiercé gagnant est : **Défense de mes droits de propriétaire privé – Valorisation de mon bois et de mon patrimoine – Vente du carbone et des services de l'écologie.**

Pour revivre les moments forts, découvrez les vidéos de cette réunion via le lien suivant





## Le Syndicat Forestier de Bretagne renforce sa collaboration avec le CETEF



**Les CETEF (Centres d'Études Techniques et d'Expérimentations Forestières) sont des associations qui regroupent des propriétaires forestiers engagés dans l'amélioration de leurs pratiques sylvicoles. Leur mission est d'expérimenter des techniques innovantes et de développer des connaissances adaptées aux spécificités locales.**

Basés sur l'échange et la coopération, les CETEF réunissent régulièrement leurs membres autour de thématiques choisies en fonction des besoins et des attentes des adhérents. Ces rencontres permettent de renforcer les compétences de chacun, de partager des retours d'expérience et de tester des approches novatrices directement sur des **forêts pilotes, véritables laboratoires à ciel ouvert.**

### ■ CETEF 29 :

Prés. : G. LE VALLEGANT / Anim. : S. LE PORT

- Tests de provenance de Sitka et traitements irréguliers.
- Études sur le Peuplier, le Cyprès de Lambert et de nouvelles essences (ex. : Cèdre).
- Agroforesterie.

### ■ CETEF 35 :

Prés. F. BOUESSEL DU BOURG / Anim. : G. ABRAHAM

- Études sur le Châtaignier et les peuplements mélangés.
- Équilibre sylvo-cynégétique.

### ■ CETEF 56 :

Prés. : L. de BOUVIER / Anim. : S. LE PORT

- Études sur le Peuplier et le Chêne sessile.
- Tests en partenariat avec l'INRAE sur les nouvelles provenances de Pin maritime.

### Des collaborations et expérimentations innovantes

Les CETEF travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs et techniciens du CRPF, de l'ONF et de l'INRAE.

Parmi les récentes expérimentations, on peut citer :

■ **Sylviculture irrégulière au Nivot** : Mise en place de pratiques visant à diversifier les peuplements et améliorer leur résilience.



## Reconnaissance

Messieurs **Pierre Brossier** (CNPf) et **Jacky Pallu** (ANCGG) avaient déjà la reconnaissance des forestiers pour la création de la méthode qui porte leurs deux noms.

Auteurs du **Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier**, ils ont apporté une méthodologie préventive et

■ **Introduction de nouvelles essences dans la presqu'île de Crozon** : Essais portant notamment sur le Cèdre pour évaluer son adaptation aux conditions pédo-climatiques.

■ **Étude comparatives de nouveaux cultivars de peupliers**

Ces projets sont soutenus financièrement par la Région Bretagne et l'État dans le cadre du Référentiel Forestier Régional. En tant que membre de CETEF, les propriétaires participants mettent à disposition leur parcelle de façon volontairement et participent activement et concrètement à l'évolution des pratiques forestières.

### Un partenariat dynamique pour un Référentiel Forestier Régional

Les différentes parties prenantes, dont l'ONF, les CETEF, le CRPF, ainsi que des **financeurs** tels que la **Région Bretagne** et la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt** (DRAAF), se réunissent régulièrement dans le cadre du **Référentiel Forestier Régional** (RFR) pour faire le point sur les essais en cours et les possibilités de financement.

#### Valorisation des résultats

Les résultats des expérimentations font l'objet de synthèses qui sont accessibles sur la plateforme du CRPF, garantissant une large diffusion des connaissances acquises.

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/reseaux-d-experimentation-et-etudes/les-etudes-sur-la-foret-bretonne>



### L'Engagement du Syndicat Forestier de Bretagne



Guy Le Vallegant et Samuel Le Port

Le Syndicat Forestier de Bretagne s'engage à soutenir les actions des CETEF en organisant des visites de terrain pour observer les essais menés sur les parcelles de nos adhérents. Ces tournées seront l'occasion de découvrir les innovations sylvicoles et échanger avec les différents acteurs.

#### Vous souhaitez rejoindre les CETEF !

Propriétaires forestiers, curieux ou passionnés, rejoignez les CETEF pour intégrer un réseau actif et bénéficier des avancées sylvicoles.

#### Contactez Samuel Le Port

02 97 46 32 16 ■ 06 08 41 56 77  
samuel.leport@bretagne.chambagri.fr

curative qui repose sur la réalisation d'un état des lieux selon un processus statistique incontestable comme base d'un dialogue entre forestiers et chasseurs.

**C'est à ce titre qu'ils ont été promus au grade de chevalier de l'ordre du mérite agricole.**

**Nous leur adressons nos sincères félicitations.**

## Mise en Andains



Aimery de Guerdauid et Anthony Corbel - Société Breizh Koadour

**En cette période hivernale, les reboisements sont de rigueur afin de pérenniser l'avenir de nos forêts. Avant l'acte de reboisement, il y a plusieurs étapes préalables nécessaires à une bonne installation de la plantation. Ils conditionnent la survie et la croissance des jeunes plants.**

Parmi ces étapes, la mise en andains des rémanents est un procédé apprécié par bon nombre de propriétaires, adapté à tout terrain, d'un faible coût, facile à mettre en place.

**La mise en andains des rémanents consiste à rassembler les rémanents en longues bandes régulières appelées "andains".**

Cette pratique organise les débris forestiers de manière méthodique, en laissant des espaces dégagés pour les futurs plants. Cela est généralement réalisé avec un godet-râteau sur une pelle mécanique.

**Les avantages d'une mise en andains des rémanents :**

- Libère le sol, facilitant ainsi le travail des équipes de plantation.
- Aération du sol grâce aux dents du godet-râteau
- Constitution de barrières naturelles
- Réservoirs de biodiversité

Il ne faut surtout pas, lors de la mise en andains, scarifier les sols et mettre l'humus dans les andains. Lors du reboisement, les équipes de plantation se basent sur les andains pour déterminer le sens des lignes de plantation.

**Réaliser une mise en andains de manière ordonnée et réfléchie est essentiel pour garantir la réussite d'un reboisement, tout en tenant compte des impératifs écologiques et pratiques.** Les andains doivent être planifiés avec une vision à long terme. S'ils sont trop imposants, leur décomposition est lente, ce qui peut entraver la qualité du sol.

À l'inverse, s'ils sont trop rapprochés, ils limitent l'espace disponible pour la plantation, réduisant ainsi le rendement global de la parcelle.

Pour faciliter les futures exploitations forestières, il est crucial que les andains soient les plus droits possibles, assurant une circulation optimale des engins et un entretien simplifié. Toutefois, leur disposition ne doit pas transformer la parcelle en un réseau de couloirs infranchissables pour la faune. Ces couloirs infranchissables retiendront les animaux davantage dans les parcelles où ils augmenteront les risques de dégâts sur les jeunes peuplements.

Il est donc essentiel de maintenir des ouvertures suffisantes dans les andains de rémanents pour permettre le passage de la biodiversité, et limiter leur cantonnement dans les jeunes plantations.

**L'idéal est de créer des andains mesurant environ une vingtaine de mètres de long, segmentés par des passages de quatre à cinq mètres, espacés de 15 à 30 mètres.**

Cette configuration offre un compromis équilibré : elle optimise l'espace disponible pour la plantation tout en favorisant la régénération naturelle et la continuité écologique, elle limite le tassement du sol par le nombre de passages réalisés par la pelleteuse entre les deux andains.

La pelleteuse pousse généralement les rémanents sur 5-6 mètres de chaque côté de sa position créant une mise en andains d'environ quinze mètres. A contrario, lors d'une mise en andains à trente mètres, la pelleteuse réalise deux passages réalisant ainsi des andains un peu plus importants, donc plus longs à la décomposition.

**Une planification rigoureuse de la mise en andains constitue ainsi un pilier fondamental pour des forêts productives et durables.**



S.A.R.L.  
**ROUXEL**

L'Écobue des Bruyères  
22230 ST-VRAN

J-Marc : 06 81 74 11 66  
Gaëtan : 06 71 62 17 79  
Tél./Fax : 02 96 56 11 98



**BREIZH  
KOADOUR**

**Travaux Forestiers**

Plantations / Entretiens  
Dépressages / Tailles de formation  
Élagages

Anthony Corbel & Aimery de Guerdauid  
06.10.67.42.07      06.58.85.12.40

**Breizh.koadour@gmail.com**

**4, La Pierre Blanche / 22170 PLELO**



## Les Monts d'Arrée doivent rester le « Grenier à Bois » du Finistère. Et c'est la forêt qui les sauvera de la friche. La future Charte du Parc doit prendre en compte et soutenir ce double défi.

Le processus de consultation sur le premier projet de nouvelle charte 2027-2042 du PNRA a démarré sous l'autorité de Madame Estelle LEPRETRE, *Sous-Préfète de Châteaulin*.

Dans la continuité de nos réunions du premier semestre avec l'équipe du Parc, votre syndicat a proposé à Madame la Sous-Préfète que certaines thématiques forestières, certaines ambitions, notamment dans le domaine de la multi-fonctionnalité de la forêt et de sa fonction économique, soient précisées dans le sens d'une plus grande ambition (cf encadré).

Le Parc a participé avec succès à notre grande réunion du 7 septembre, a acté la reconnaissance de la fonction économique et nos réunions se passent dans un bon état d'esprit. Nous attendons donc avec sérénité la nouvelle version de la charte à venir début 2025. S'en suivra son approbation puis sa mise en enquête public au cours du premier semestre 2025.

### Position du syndicat Forestier de Bretagne sur le projet de charte 2027-2042 du Parc Naturel Régional d'Armorique

La forêt privée est au cœur des enjeux du Parc qui est aussi le « grenier à bois » du Finistère.

Au travers de sa gestion durable multifonctionnelle, **la forêt Finistérienne est le premier espace pour la sauvegarde de la biodiversité et la décarbonation**. Elle est aussi, en France, leader de la filière d'Épicéa de Sitka, assurant ainsi en Bretagne un nombre d'emplois supérieur au secteur de la pêche.



La forêt est certes prise en compte dans le projet de charte, notamment dans le projet stratégique (p15, 19 et 49) et dans les fiches VIT 2, 8 et 9 du projet opérationnel ; néanmoins, et compte tenu de son importance pour la réussite des défis du Parc, le Syndicat Forestier de Bretagne et les 28 000 propriétaires privées qu'il représente, propose que certaines thématiques, certains objectifs soient précisés dans le sens d'une **plus grande ambition** :

**1.** La gestion de la forêt est multifonctionnelle. Elle est essentielle au bon équilibre des différents milieux. Actuellement, seules les fonctions environnementale et sociétale de la forêt sont citées dans la charte. Elles doivent être complétées par la **fonction économique** et la **fonction décarbonation** ; fonctions qui sont principalement portées par les **essences résineuses de production de bois d'œuvre** du Parc. Essences qui sont également le lieu d'une biodiversité spécifique. **Cette forêt de production doit donc être explicitement reconnue comme telle, encouragée et soutenue par le PNRA dans sa charte.**

**2.** Le développement de la surface forestière est bénéfique au Parc. Du fait du recul de l'élevage et de la massification des exploitations agricoles à venir, c'est le meilleur levier d'action pour lutter contre **l'enfrichement** des paysages, qui ne sera favorable qu'à la **prolifération des sangliers**, et pour éliminer du CO<sub>2</sub>.

Il faut donc **prioriser l'allocation des terres libérées par l'agriculture à la forêt en y encourageant les premiers boisements.**

Ceci ne concerne pas bien sûr des espaces sensibles comme les crêtes ou les tourbières. Une telle ré-allocation du foncier est recommandée dans le récent rapport établi conjointement par l'IGF, le CGAER et l'IGEDD (mars 2024, proposition N°16). Nous estimons qu'un objectif de croissance annuelle de la surface forestière du Parc de 3% serait une bonne cible. Pour y contribuer, le seuil des autorisations de défrichement serait fixé à 1 ha et le Label Bas Carbone serait largement mobilisé.

**3.** L'équilibre actuel (75% feuillus / 25% résineux) doit être maintenu car il est une bonne solution pour une gestion durable optimisée, en Finistère. En effet seules les essences résineuses, compte tenu de notre climat venteux et de nos sols acides, sont capables de satisfaire les exigences de bois droits et sans nœuds des scieurs. Les feuillus, sur nos sols acides peu profonds, sont de faible qualité et ne fournissent que 5% des sciages.

**4.** Aux objectifs de gestion durable et de circuit court que fixe la charte, nous recommandons d'adosser des objectifs de progrès en matière de sécurité des **chantiers et de qualité de l'exploitation forestière en priorisant notamment le respect des sols** ; ces quatre objectifs sont au cœur de la Labellisation « **Bois Breton Durable** » que nous sponsorisons.

Dans le même esprit, nous recommandons le déploiement des **Plans Simples de Gestion concertés** pour faire progresser la gestion durable des petites propriétés forestières privées (Via un regroupement des petits propriétaires au sein d'un **GIEEF** – Groupement d'intérêt Economique Environnemental et Forestier).

**5.** Enfin, nous estimons que la lutte contre les incendies serait renforcée par une **DFCI performante**, progressivement déployée sur la base d'un réseau constitué 1) de pistes maillant et desservant des carrés de 25 ha, 2) d'un point d'eau tous les 500 ha.

## Renouvellement de l'équipe DDTM Finistère



Bertrand Rayssiguier

### L'équipe forêt de la DDTM se renouvelle et se renforce :

■ **Isabelle BARNERIAS**, ingénieure agronome, remplace **MARC LUTZ** en tant que cheffe d'unité Nature et Forêt.

■ **Loïck CREACH** rejoint son unité, au côté de **Sophie NICOLAS**. Il prendra en charge tous les aspects DFCI. Cette équipe est située au sein du service « eau et biodiversité », dirigée par **Guillaume HOFFLER**. Nous souhaitons la bienvenue à Isabelle et Loïck.

Par ailleurs, un **financement a été mobilisé pour renforcer les actions Post CIARAN** d'accompagnement des petites propriétés forestières.

Ce sont d'excellentes nouvelles pour la forêt finistérienne.

### Le 3 septembre 2024, avait lieu la réunion trimestrielle DDTM – Commission départementale Finistère de notre Syndicat

#### Principales décisions et informations :

■ L'appel à projet pour les nouvelles aides « **renouvellement forestier** » sera ouvert le 15/10/24. Nécessité de déposer les dossiers sur une plateforme dématérialisée, directement ou via un mandataire. Le volet « peuplements sinistrés » permet de prendre en compte les reconstitutions post-tempêtes. Nécessité de fournir une fiche diagnostic validée par un mandataire agréé ou le CRPF.

■ Le préfet a validé le recrutement d'un technicien CRPF pour les actions post tempête CIARAN.

■ SNAP :

- Le **diagnostic territorial de l'OEB est terminé**. C'est à partir de ce diagnostic que se font les propositions de ZFP. Voici le lien pour accéder à la compilation de données sur les espèces "patrimoniales" faune et flore par l'OEB. Il s'agit

de la première étape du diagnostic écologique territorial réalisé par l'OEB => carte des densités communales d'espèces à enjeux régionaux de conservation (5 millions de données analysées) + «complétude des inventaires naturalistes communaux.

- Le 14/11 : présentation du diagnostic et du projet de PAT 2025-2028 lors d'une réunion de la CBB C'est Nolwenn de la Pointe qui représentera les forestiers bretons.

#### Pour plus d'informations :

 <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/densite-especes-enjeux-regionaux-bretagne-terrestre>



#### ■ Natura 2000 Vallées de l'Aulne

- Bien distinguer ce qui relève de Natura 2000 et des habitats d'intérêt communautaire (Protection stricte)
- Une fiche de synthèse des conséquences pour la forêt du classement Natura 2000 nous sera transmise par la DDTM.

■ **Charte PNRA** : souhait de rencontrer la Direction du Parc pour clarifier la position du Parc exprimée lors de l'article du télégramme du 10 aout sur l'affectation des terres libérées par l'Agriculture (Landes / Forêt)

■ **Infrastructures DFCI** : 2 projets concrets (pistes et points d'eau) sur les communes de St Rivoal et Commana.

#### Prochaine réunion :

**Jeudi 16 janvier 2025 : 14h30 à la DDTM**

## Visite du Préfet du Finistère



Yves-Marie Quéau

Le 2 août, Bertrand Rayssiguier, *Vice-président Finistère*, et Yves-Marie Quéau, *Président de la commission communication*, ont eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Préfet Alain Espinasse pour une visite de parcelles forestières à Sizun. Celui-ci était accompagné de Stéphan Buron, *directeur de la DDTM du Finistère*.

La rencontre s'est déroulée dans une ambiance conviviale et informelle, loin des protocoles officiels et des caméras. Elle a offert l'occasion d'échanger sur des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur, notamment **le rôle central de nos propriétés dans le paysage économique local et son rôle clé dans la sauvegarde de la biodiversité**.

Monsieur le Préfet a salué notre implication dans les réunions de travail trimestrielles que nous menons avec la DDTM, qui permettent de suivre les dossiers ayant un impact sur la forêt. En bref, une journée gagnant-gagnant pour l'état et la forêt privée !



## Visite des forestiers Islandais



### Les forestiers Islandais découvrent nos plantations résineuses et de notre organisation forestière

Le 3 octobre, le CRPF et le Syndicat avons accueillis un groupe d'environ 50 forestiers islandais, au cœur des Monts d'Arrée, « grenier à bois » finistérien.

Commencée au domaine de Menez-Meur, la visite s'est poursuivie au Nivot et terminée à Laz.

Nous leur avons d'abord expliqué les grandes caractéristiques des sols et du climat breton, le rôle du CRPF et du Syndicat. Ensuite, de station en station, David Le Ferrec leurs a présenté nos différentes essences résineuses phares : Sitka, Douglas, Tuya, Cryptomère.

Ils étaient accompagnés d'une remarquable interprète qui a permis des échanges fructueux.

Voici le message qu'elle nous a transmise à l'issue de la visite : **« Nos membres sont repartis enthousiastes, particulièrement impressionnés par le travail des propriétaires forestiers du Finistère, et le potentiel de leurs forêts. Certains sont même repartis avec quelques idées en tête me dit-on... »**

Mission accomplie !

## Des échanges riches avec le SYSSO

### Le 17 octobre première visio « post réunion du 7 septembre » avec le SYSSO.

Coté SYSSO, nous avons Eric Dumontet-secrétaire général, Gabriella Carrère-Juriste, Adeline Giraud-chargé de mission Economie. L'équipe complète comprend 8 salariés au service des 5 900 adhérents du SYSSO. Hugo Danjou, en charge du Label Bas Carbone au sein de l'Association Carbone Climat Environnement Nouvelle-Aquitaine nous a rejoint pour les échanges sur le carbone.

### Les thèmes abordés ont été respectivement :

- Les données financières et budgétaires du syndicat, la contribution Fransylva...
- Les données économiques de l'exploitation : vente du bois, coûts des travaux...
- Les premiers boisements
- Le carbone et le processus du Label Bas Carbone avec le concours de la coopérative carbone de La Rochelle (qui par ailleurs accompagne le démarrage de la coopérative carbone du Pays de Brest)
- La massification de la gestion forestière des petites propriétés privées

Le SYSSO est intéressé par en savoir plus sur nos structures d'accompagnement des propriétaires que sont le GIE et le Groupement des producteurs bretons. Ses représentants ont été impressionnés par la visite de nos parcelles d'Epicée de Sitka faite le 7 septembre après-midi.

**Prochaine réunion :  
En janvier 2025**

## Extension Natura 2000 Vallée de l'Aulnes



Bertrand Rayssiguier

### La surface du site Natura 2000 de la vallée de l'Aulne pourrait tripler ; chaque propriétaire forestier concerné doit se déterminer et faire connaître sa position à ses élus communaux

Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. **Aujourd'hui, le site Natura 2000 Vallée de l'Aulne couvre 3.563 hectares sur 22 communes finistériennes.** Il est supervisé par un Comité de Pilotage (COPIL), véritable organe décisionnaire qui s'appuie sur le gestionnaire du site, l'EPAGA. Le COPIL réunit des représentants de l'état, des collectivités locales, et des usagers concernés.

La découverte d'une importante population de Mulettes perlières et de colonies de grands rhinolophes à Châteaulin et Brennilis ont conduit le Copil à lancer mi 2024 un projet d'extension du site.

Ce projet aboutirait à un triplement de la zone Natura 2000 Vallée de l'Aulne. La future zone porterait au total sur une surface de 10.650 hectares répartie sur 39 communes.

**Les 22 communes du site actuel sont :** Berrien, Châteaulin, Châteauneuf du Faou, Cléden-Poher, Le-Cloître-Pleyben, Collorec, Gouézec, Kergloff, Landeleau, Laz, Lennon, Loqueffret, Lothey, Pleyben, Plonévez-du-Faou, Plouyé, Poullaouen, Saint-Goazec, Saint-Hernin, Saint-Thois, Scrignac, Spézet.



**Chacune de ces 22 communes pourrait être impactée par l'extension, qui concerne par ailleurs 17 autres communes** : Bolazec, Brennilis, Briec, Carhaix-Plouguer, Carnoët, Cast, Dinéault, Edern, Gourin, Lohuec, Motreff, Plomodiern, Plourac'h, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal, Tréogan.

**Ce projet d'extension est majoritairement constitué de bois et forêt** : 52% du potentiel d'agrandissement de la zone sont des milieux boisés. Cette donnée est à rapprocher du déploiement dans les années à venir de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP), avec son objectif de 10 % du territoire national placé en forte protection (Zones à Protection Forte : ZPF).

Dans un milieu boisé compris dans une zone Natura 2000, la plupart des activités forestières (document de gestion durable forestière, plantation, coupes...) doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence et être conformes à un Document d'Objectifs (DOCOB).

#### Pour plus d'informations :



<https://epaga-aulne.bzh/le-site-natura-2000-de-la-vallee-de-laulne/>



**L'objectif est de s'assurer que les activités n'ont pas d'impact significatif sur les habitats ou les espèces du site.**

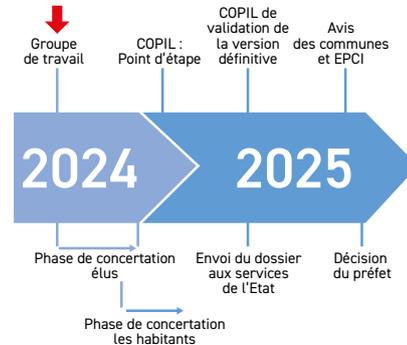
Voici quelques illustrations de la manière dont se déclinent ces évaluations d'incidence :

- **Dans le cas d'un premier boisement**, il a fallu planter en résineux uniquement sur les terrains ne présentant pas de traces d'hydromorphie, et installer des essences favorables aux insectes pollinisateurs en lisière.
- **Dans le cas d'une coupe à blanc**, il a été recommandé de conduire les travaux de sorte à préserver au maximum les sols du boisement, dans le but d'éviter des dépôts de matières en suspension dans le cours d'eau.
- **En matière de Plan de Gestion**, dans un cas de présence de grands rhinolophes, il a été nécessaire de créer des îlots de sénescence et de prévoir un réseau d'arbres vieillissants; il a fallu s'assurer de la régénération "naturelle" de feuillus derrière les coupes, lutter contre les invasives et prévoir des futaies irrégulières, ...
- **Une création de chemin** est passée par la réalisation de terrassement en période favorable (c'est-à-dire par temps sec) et par le respect d'un tracé sélectionné avec l'animateur Natura2000, tracé évitant les grands chênes, ifs et hêtres présents, et passant au niveau de châtaigniers et jeunes chênes.

Conscient de l'impact de ces exigences pour un propriétaire et soucieux de valoriser la biodiversité, le législateur a prévu la mise en place de **Contrats**, qui permettent aux propriétaires de bénéficier d'avantages financiers, tels que l'exonération de taxe foncière des parcelles concernées, l'accompagnement gratuit de techniciens formés à la préservation de la biodiversité, ou le financement du maintien d'arbres sénescents pendant 30 ans (7.150€ pour 50 chênes et 50 hêtres).

Si vous possédez des parcelles dans l'une des 39 communes concernées par l'extension rendez-vous rapidement en mairie afin de consulter les cartes qui détaillent le projet d'extension. Il est important d'identifier tant celles de vos parcelles qui seraient

comprises dans la zone d'extension, que tout chemin de débardage qui à terme pourrait être en zone Natura 2000, même si les parcelles qu'il dessert ne le seraient pas. Veillez également à repérer toute zone non boisée actuellement, mais que vous destineriez à terme à un projet de premier boisement. Nous vous recommandons d'en profiter pour vérifier si vos parcelles sont par ailleurs bien classées au cadastre en nature forestière (NF).



Une fois cette analyse d'impact faite, nous vous recommandons de préciser si besoin les objectifs que vous portez à votre gestion forestière. Clarifier ses objectifs est nécessaire en tout temps, le contexte Natura 2000 en renforce la nécessité. Si vos objectifs s'inscrivent pleinement dans la **préservation de la biodiversité** visée par Natura 2000, focalisez vos efforts de gestion sur la **mise en place des contrats les plus adaptés** à votre situation en exigeant d'être indemnisé pour les biens immatériels produits. Si notre société veut payer le juste prix des nouvelles valeurs qui s'attachent à la nature, **un équilibre doit être trouvé entre les bénéfices de la préservation, son coût et celui du renoncement au développement économique**, aux usages et aux cultures. Si vos objectifs consistent à maximiser la **production de bois d'œuvre, la décarbonation et le développement économique en circuit court**, agissez auprès de l'élu qui vous représente, afin qu'il plaide pour l'**exclusion de vos parcelles dans le projet**. Une telle concertation est l'un des principes de Natura 2000. Toute demande d'exclusion de parcelle devra se faire par lettre RAR au maire de votre commune, copie votre syndicat.

Si l'on peut craindre un surcroît de charges administratives du fait de l'apparition des évaluations d'incidence liées à Natura 2000, leur approbation se passe aujourd'hui globalement bien, grâce au pragmatisme et au bon sens des équipes de la DDTM, du CRPF et de l'EPAGA. Votre syndicat veille à ce que nos relations avec ces personnes servent au maintien de ce bon état d'esprit. **Un dossier complet** comprenant document de présentation du projet d'extension de l'EPAGA, recommandations détaillées de votre syndicat, note DDTM sur les principaux aspects réglementaires et témoignage d'un de nos adhérents sur son expérience Natura 2000 passée, sera transmis aux adhérents impactés par le projet d'extension fin 2024.

#### Pour en savoir plus, en particulier si vous êtes dans l'extension vous pouvez consulter ces documents :



- Présentation EPAGA,
- Recommandation SFB,
- Modèle lettre sortie de zone,
- Témoignage Yves Riou



## La Coopérative Carbone du Pays de Brest



Muriel Letty

**La SCIC Coopérative Carbone du Pays de Brest a vocation à stimuler la décarbonation des activités sur le territoire, en accompagnant les acteurs et en valorisant économiquement les projets bas carbone.**

Des acteurs publics et privés du territoire, banques, entreprises privées, et experts sectoriels dont FRANSYLVA, sont mobilisés autour de la création de la Coopérative Carbone du Pays de Brest, qui prendra la forme d'une SCIC (*Société Coopérative d'Intérêt Collectif*).

La Coopérative va utiliser le mécanisme de la contribution carbone afin de flécher des financements vers des projets bas carbone, par le biais du Label Bas Carbone générant des crédits carbone commercialisables.

Les propriétaires forestiers pourront bénéficier de ce dispositif pour financer leur projet de premier boisement ou de repeuplement suite à dégradation (tempête, incendie, sanitaire etc).

**Trois premiers projets forestiers sont à l'étude pour labellisation en hiver 2024, et plantation en**

**hiver 2025 ou 2026** : un projet de premier boisement sur d'anciennes terres agricoles, et deux projets de repeuplement suite à tempête Ciaran.

Autres que la forêt, les secteurs d'activités ciblés par la Coopérative sont l'agriculture, le bâtiment, et à terme les activités maritimes.

### Point sur les travaux à date :

- Finalisation du modèle économique de la SCIC : hiver 2024/25
- Création de la SCIC : dépôt des statuts prévu au printemps 2025

**Propriétaires : un projet forestier à mettre œuvre ?  
Entreprises : une dynamique RSE à concrétiser ?**



**Pour tout intérêt ou toute question, contacter : Muriel Letty**  
Programme Forêt Bois  
Cheffe de projet Coopérative Carbone  
Pôle métropolitain du Pays de Brest  
**07 57 02 33 03**  
muriel.letty@pays-de-brest.fr

## ILLE-ET-VILAINE

### Attribution du Plan de chasse



François Bouessel du Bourg



©FreePik

**Chaque année, les chasseurs demandent à leur fédération départementale l'attribution d'un quota de chevreuil, vers le 15 février. C'est le seul moyen à la disposition des forestiers de réguler l'espèce, devant la prédation qu'elle exerce sur la flore forestière.**

**Vous vous êtes certainement demandé ce que deviennent ces demandes ?**

Vers le 15 mai, une réunion multipartite supervisée par la préfecture, la CDCFS (*commission départementale chasse et faune sauvage*) définit le nombre maximum de chevreuils à prélever sur le département. En 2024, ce maximum était de 9000 pour l'Ille et Vilaine.

En parallèle, la fédération départementale de chasseurs attribue un premier quota à chaque territoire de chasse, en fonction de sa demande : 1043 plans de chasse en 2024, pour une demande totale de 8888 bracelets.

Cette attribution provisoire est ensuite présentée aux membres de la CDCFS, dont votre syndicat, et

le CRPF. Cette attribution provisoire était de 8060 bracelets pour le département. Les remarques faites par les deux instances forestières et l'action des administrateurs de la fédération départementale des chasseurs ont amené le relèvement des attributions à 8398 bracelets.

**La suite** : le 1<sup>er</sup> juin, la FDC35 a transmis à chaque responsable de territoire de chasse le quota attribué.

Cette préparation 2024 du plan de chasse mérite une publicité sur :

- L'écoute et l'action du nouveau conseil d'administration de la FDC35, élu l'année dernière.
- La maturité des chasseurs dans leurs demandes de quota : les demandes farfelues de 10 pour avoir 5 ont disparu.

Il reste néanmoins un effort à faire sur le prélèvement du chevreuil. Comme l'indiquait le CRPF dans un rapport sur l'avenir des plantations subventionnées, l'excès de population met toujours en danger les reboisements dans notre département.

**Maintenant, place à la saison de chasse et à la réalisation des plans de chasse. Les prochaines demandes de quota auront lieu en février 2025.**

**D'ici là, contactez votre syndicat si vous prévoyez des reboisements et que votre plan de chasse est insuffisant.** Selon le CRPF dans un rapport sur l'avenir des plantations subventionnées, l'excès de population met toujours en danger les reboisements dans notre département.

## Propriétés forestières



**Propriétés Forestières** est une nouvelle plateforme indépendante mettant en relation vendeurs et acquéreurs de forêts, parcelles forestières, parts de groupements forestiers, étangs, domaines de chasse et autres biens ruraux.

Elle diffuse et valorise les annonces de ses partenaires proposant des biens forestiers et ruraux à vendre.



# PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

[www.proprietesforestieres.com](http://www.proprietesforestieres.com)

Découvrez la plateforme incontournable  
pour acheter ou vendre des forêts,  
parcelles, étangs, parts de groupements forestiers,  
domaines de chasse et biens ruraux d'exception.  
Annonces ciblées, navigation simplifiée et opportunités uniques

### Concrétisez votre projet dès maintenant !

**Propriétaires forestiers,  
passionnés, investisseurs**  
consultez les annonces  
et contactez les vendeurs

**Professionnels de la forêt,  
communiquez sur proprietesforestieres.com**  
en diffusant vos annonces et en devenant partenaire,  
valorisez votre structure auprès d'un public ciblé et motivé

[www.proprietesforestieres.com](http://www.proprietesforestieres.com)  
[contact@proprietesforestieres.com](mailto:contact@proprietesforestieres.com) | Tél: 06.31.34.13.28



### Titouan Grosset

- Scierie mobile
- Travaux forestiers

Interventions sur le  
Finistère

06 62 10 88 01

Ty Tou Scierie





## De la mer à la terre

### Rencontre avec Isabelle et Philippe Dutrieux, nouveaux forestiers



© Isabelle Dutrieux

Nous avons rencontré Philippe Dutrieux, vice-amiral à la retraite, et son épouse Isabelle, qui ont récemment acquis une forêt dans le Trégor finistérien. Après une vie professionnelle rythmée par les voyages en mer de Philippe ce couple a décidé de se lancer ensemble dans un projet forestier, à terre.

#### Un projet commun, une aventure familiale

Philippe et Isabelle Dutrieux ne sont pas issus d'une famille de forestiers. Après avoir passé toute sa vie professionnelle à servir dans la marine, Philippe a pris sa retraite en 2022 après près de 40 ans de service. « Nous étions souvent éloignés l'un de l'autre, nous souhaitions nous investir dans un projet familial avec nos enfants, qui ait du sens, en adéquation avec notre amour pour la nature et l'environnement ».

Le couple a mis du temps à trouver la parcelle idéale, et en 2023, ils ont enfin eu un coup de cœur pour une propriété de 16 hectares située à Saint-Jean-du-Doigt, dans le Trégor finistérien. « C'était une opportunité rare », explique Isabelle. « Nous n'avons même pas visité la parcelle avant de signer, car nous savions que ce genre d'offre dans le Finistère était exceptionnel. »

#### La forêt, un territoire complexe et riche

La propriété présente trois zones distinctes. La moitié est dominée par des épicéas de Sitka plantés dans les années 60, aujourd'hui matures. Un tiers de la forêt reste naturellement boisé avec diverses espèces telles que des bouleaux et des chênes. Malheureusement, cette partie a beaucoup subi les effets de la tempête Ciaran, qui a déraciné plusieurs arbres, et la dernière partie est recouverte de deux

hectares de landes, riches en biodiversité.

La gestion de cette forêt est un défi pour ces nouveaux forestiers. « Nous devons tenir compte des trois types d'écosystèmes présents, et gérer ces espaces avec prudence ». N'ayant pas les connaissances suffisantes, ils ont fait appel à un expert forestier pour établir un PSG et au CRPF pour les guider dans leurs choix.

**Les défis sont multiples** : aménager des chemins d'accès, gérer la diversité des essences et, bien sûr, penser à la replantation. Philippe et Isabelle savent que leur forêt nécessite un entretien régulier, mais leur ambition est de remettre la forêt en état tout en respectant son équilibre écologique. « Nous n'allons pas créer un jardin botanique, mais plutôt replanter des essences qui nous plaisent, comme des séquoias, tout en tenant compte de la biodiversité », explique Isabelle.

#### Un engagement durable et une passion partagée

L'objectif principal de Philippe et Isabelle est de gérer cette forêt de manière durable. « Nous voulons que ce projet perdure au-delà de nous, au-delà de nos enfants ». Ils sont conscients que cette forêt peut jouer un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité locale pour devenir « un réservoir pour la faune et la flore locale ».

Les enfants du couple sont également très impliqués dans cette aventure. « Même s'ils ne vivent pas en Bretagne, ils suivent régulièrement l'évolution de la forêt, et nous partageons avec eux des images et vidéos prises avec des caméras placées dans les bois ». Cette implication familiale montre à quel point le projet est un véritable projet commun, nourri par la passion de chacun.

« En entretenant la forêt, nous avons découvert de nombreuses surprises. Par exemple, en enlevant du lierre, nous avons mis au jour de magnifiques arbres, cachés depuis longtemps. C'est toujours une joie de voir ces beautés de la nature apparaître sous nos yeux. »

Le couple souhaite s'engager dans une démarche de reboisement et souhaite bénéficier des aides disponibles. Ils projettent également d'approfondir leurs connaissances en intégrant un cycle du FOGEFOR.

Pour commercialiser leur bois, ils seront accompagnés par le GIE Centre Bretagne afin de garantir une vente équitable : « Nous serons vigilants pour que la vente se fasse au juste prix. »

« Notre objectif principal est de mener des actions concrètes pour l'environnement, tout en prenant plaisir à entretenir notre forêt, qui nous permet également de rester en forme. C'est également un projet familial à long terme, que nous souhaitons transmettre aux générations futures. »

## Rejoignez vite les premiers labellisés « Bois Breton Durable » !



Bertrand Rayssiguier



### Qui sont-ils :

- **Des Propriétaires de forêts** situées en Bretagne, respectant le SRGS de la région Bretagne, disposant d'un document de gestion durable validé (PSG, CPBS+) et soucieux de décarbonation et respect de la biodiversité
- **Des Exploitants forestiers** de la Région Bretagne, respectueux des sols, de la sécurité des chantiers et adeptes du circuit court.
- **Des Scieries et transformateurs** du Grand Ouest assurant le traitement et la traçabilité des grumes jusqu'à leur site de production.

### Que recherchent-ils, que seul le label Bois Breton Durable peut leur donner :

1. Apporter à leurs clients, aux consommateurs et à la société les 3 garanties suivantes :

- Bois issu de forêts bretonnes **locales**
- Exploitation et 1<sup>ère</sup> transformation en **circuit court**
- Forêts gérées durablement avec priorité à la **décarbonation** et au respect de la biodiversité

2. Soutenir les démarches « forêts, bois et territoires » mises en œuvre par les collectivités bretonnes : Brest, Quimper, PNRA...et les **emplois associés**

3. **Démontrer à l'état**, face aux remarques et conclusions de l'Inspection des Finances, du CGAAER, IGEDD, de la Cour des Comptes, que la **petite propriété forestière privée bretonne peut être bien gérée durablement** face au réchauffement climatique

4. Bénéficier du **droit d'usage de la marque**

Et aussi, ce qui est peut-être le plus important, s'inscrire dans une **démarche globale de progrès de la filière bois bretonne**. En effet la labellisation par **l'APAVE**, un organisme **certificateur international reconnu**, et **extérieur au monde de la forêt**, est une opportunité de nous tirer tous « vers le haut » :

- Nous **progressons** dans l'exécution de notre propre métier
- Nous bénéficions de **prestations et d'un réseau d'acteurs, amont ou aval, performants, reconnus par un label unique**.

### Une labellisation est valable pour 6 ans. Le coût de labellisation en fonction de votre catégorie :

PROPRIÉTAIRE		
1 cycle de labellisation : 6 ans		Total € HT
Catégorie Propriétaire (Hectares gérés)	< 20 ha	150 € (25 € / an)
	< 100 ha	250 € (41,7€ / an)
	> 100 ha	350 € (58,3 € / an)

EXPLOITANT	
1 cycle de labellisation : 6 ans	Total € HT
	1 200 € (200€/an)

SCIEUR		
1 cycle de labellisation : 6 ans		Total € HT
Catégorie scieur (CA annuel)	< 5 M€	950 € (158,3 € / an)
	< 15 M€	1 950 € (325 € / an)
	> 15 M€	2 950 € (491,7 € / an)



Transmettez votre demande de candidature au label grâce au « formulaire de demande » disponible par mail à l'adresse suivante : [apave.certification@apave.com](mailto:apave.certification@apave.com).



Pour les propriétaires forestiers, envoi du formulaire au GIE Forestier Centre Bretagne à l'adresse suivante : [gieforestier.centrebretagne@gmail.com](mailto:gieforestier.centrebretagne@gmail.com)



GIE Forestier Centre Bretagne, 40 rue des hôpitaux, 22430 Erquy



**Le Finistère, leader de la gestion commune depuis plus de 20 ans, grâce au groupement des producteurs de bois de Bretagne et au GIE du centre Bretagne.**

**Le Groupement des producteurs de bois** est né de la volonté d'hommes et de femmes d'optimiser les coûts de production en se réunissant pour mutualiser leurs moyens.

Le Groupement est né en 2006 grâce à l'initiative d'Yves Quéré, Roger Tom et Yves Riou, sous l'œil bienveillant du CRPF. Ces acteurs ont un commun le dynamisme des entrepreneurs dont l'objectif commun est de servir les propriétaires forestiers, dont ils font eux-mêmes partie, sans chercher à enrichir ni la structure ni les acteurs en aval de la filière.

M. Parent, alors président du CRPF, est également à remercier pour avoir mis à disposition de la structure, un agent du Finistère, Cyril Cormier, chargé de veiller au respect des règles du code forestier.

De plus, la culture de travailler et de mettre en commun des moyens pour servir des intérêts individuels est dans l'ADN des agriculteurs bretons qui, par le biais de leurs coopératives, associations, CUMA et GAEC, avaient un coup d'avance lorsqu'il s'est agi de grouper des ventes, des achats de plants et de se réunir pour se former et s'informer.

### **C'est donc dans la culture et l'état d'esprit finistérien d'être unis pour réussir ensemble !**

C'est ici que l'on trouve la différence fondamentale de ce groupement par rapport à une coopérative où les salariés servent uniquement la structure et moins les propriétaires.

À la même époque est né le GIE du centre Bretagne, structure assez similaire assurant uniquement la commercialisation des bois, par la mise en relation des vendeurs que nous sommes, directement avec les acheteurs.

Le groupement des producteurs commercialisait le bois par le biais de deux ventes aux enchères annuelles à hauteur de 60 000 m<sup>3</sup>/an.

### **Deux structures, pour deux types de ventes mais toujours dans l'intérêt du propriétaire.**

Le Groupement des producteurs et GIE ont fait des Finistériens les leaders nationaux de la production d'épicéa de Sitka avec **plus de 40 % de la production nationale en Finistère**, sachant que les parcelles résineuses du Finistère ne représentent que 25 % de la surface totale de la forêt... mais plus de 92 % des sciages de la région.

**Soyons clairs et précis :** votre syndicat défend ces hommes et femmes, propriétaires de parcelles d'épicéas de Sitka qui sont la base de la filière bois en Bretagne.

### **Quel est l'avenir du groupement des producteurs et du GIE ?**

Actuellement, le groupement travaille à la mutualisation de la gestion des parcelles afin de réunir les propriétaires de petites parcelles n'étant pas sous PSG, pour créer un GIEEF qui établira un plan de gestion concerté pour ses propriétaires.

Cette étape est primordiale pour les petits propriétaires qui souhaitent conserver la main sur leurs parcelles avant que l'État ne légifère et mette sous sa tutelle, la gestion de parcelles privées. Il nous suffit de regarder l'état du système éducatif et médical en France pour ne pas avoir envie de voir sa forêt finir aux mains de ces gestionnaires.

Le groupement, par ses réunions, assure aussi des formations à la gestion, la mutualisation de la lutte contre les ennemis de la forêt (piège à hylobes).

Avec l'arrivée de Joël Kerdudo, le GIE, se professionnalise. Désormais, il commercialise également des feuillus, dans le but de répondre aux demandes de ses adhérents, et pour ne pas délaisser les producteurs de résineux qui ont également des feuillus à vendre.

De plus, il assure la promotion de son Label Bois Breton Durable qui est la garantie d'une production respectueuse de l'environnement, des hommes et promeut le circuit court si vertueux pour tous.

**Les Finistériens ont prouvé que l'union fait la force, en se regroupant, ils optimisent la gestion des coûts pour réussir.**

*Votre syndicat défend ces hommes et femmes, propriétaires de parcelles d'épicéas de Sitka qui sont la base de la filière bois en Bretagne.*



### **Des propriétaires pour le Propriétaire !**

Le soutien du propriétaire dans sa forêt.

### **Aide à la commercialisation de vos bois**

### **Aide aux travaux**

**Joël KERDUDO**

06.72.35.47.76

joel.kerdudo@gmail.com

Président

**Guy HERVE**

06.08.88.60.63

grv.erquy@orange.fr



## Réflexions d'un gérant de Groupement Forestier familial

**Définition :** " un G.F. est une société civile ayant pour objet la constitution, l'amélioration, l'équipement la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, ainsi que l'acquisition de bois et forêts. Il est constitué pour une durée de 99 ans maximum ".

En d'autres termes, le G.F. permet de gérer un massif dans son ensemble, évitant la découpe en autant d'unités de gestion que de propriétaires.

Si ce statut juridique de G.F. permet le plus souvent de sortir d'une indivision, souvent familiale, il ne permet guère de se perpétuer au-delà de la deuxième, voire troisième génération. En effet, la dilution du nombre de parts initiales détenues, par une multiplicité d'actionnaires au changement de génération, est souvent facteur de divergences d'intérêts. Plusieurs exemples tendent à le démontrer, trop d'intervenants et trop d'avis et intérêts divergents risquent de rendre les prises de décisions impossibles et bloquer celles, impérieuses, de gestion de la forêt. Bien sûr, les arguments convaincants permettront vraisemblablement de dégager une majorité absolue pour valider telle ou telle option.

### Vie du Groupement forestier (vécu) :

Un G.F. doit disposer d'une trésorerie solide pour entreprendre. Les parcelles d'un massif sont souvent de valeurs inégales et chacune d'entre elles ne dégage pas nécessairement la recette permettant de relancer l'investissement. Nous faisons ici abstraction d'une distribution après recette ; nous envisageons exclusivement un réinvestissement. Certes existent des aides atteignant jusqu'à 50% du montant HT des travaux sur des parcelles en échec (Breizh Forêt Bois). Encore faut-il en assumer le solde. Ceci veut dire, dans la mise de fonds, un apport de chaque actionnaire proportionnel à son pourcentage de parts détenues dans le GF. **Ses moyens pécuniaires lui permettent-ils d'y parvenir ?** Avant d'envisager ce scénario, le gérant propose de faire appel aux fonds propres. D'où la nécessité d'en détenir.

Pour le gérant, parfois seul à promouvoir et porter la responsabilité de la mise en œuvre de cet investissement, **l'engagement personnel est total.** A lui de rendre compte de la bonne exécution des options validées par l'AG !

La gestion d'un massif forestier nécessite, outre le volet technique proprement dit auquel il faudrait consacrer un article spécifique, **de très nombreuses compétences** parmi lesquelles : notions de droit, de code forestier, notions de comptabilité, gestion de la chasse, droit du travail et sécurité au travail etc... Un suivi scrupuleux du PSG s'impose, faisant appel aux entreprises spécifiques couvrant tout le cycle, depuis la plantation jusqu'à l'abattage. En d'autres termes : **savoir bien s'entourer ! Ceci requiert de se trouver le plus souvent possible dans sa forêt !**

Enfin, faire rentrer le produit des coupes, des loyers de chasse, du bois de chauffage ; rencontrer les banques, adhérer au Syndicat forestier de Bretagne, pour s'informer et se former, et assurer le massif, au minimum en Responsabilité Civile.

Le gérant doit convoquer une AG annuelle, y présenter un rapport d'activité, les comptes de l'exercice passé, faire approuver chacun des points réalisés, présenter un budget prévisionnel ainsi que faire voter les décisions de gestion future. Tout ceci afin de **dégager l'approbation d'une majorité d'associés et faire vivre le massif de manière dynamique.**

Par opposition, la gestion d'un massif, propriété d'une indivision, dans laquelle toute décision requiert l'unanimité est plus délicate. Certes, il est toujours possible de convaincre les indécis mais, combien de fois et pour combien de temps ? **Les désaccords répétés conduisent dans bien des cas à la vente du massif ("nul est sensé rester dans l'indivision").** Si les autres indivisaires ne sont pas en capacité de reprendre la part du cédant, c'est vraisemblablement l'ensemble du massif qui sera alors vendu. Et c'est, le plus souvent, un crève-cœur.

Dans le cas du GF, selon les statuts, (à bien réfléchir lors de leur élaboration), **un vendeur de parts propose en priorité aux autres actionnaires de reprendre sa participation.** S'il ne trouve pas preneur, il a toute liberté pour trouver un acquéreur extérieur à la famille qui doit être adoubé par l'ensemble des actionnaires.

### Statut fiscal :

les GF familiaux (et non d'investissement) ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Chaque associé est tenu de déclarer chaque année le montant du revenu cadastral au prorata du pourcentage de parts qu'il détient. Le gérant en communique le montant à chaque associé. Chaque associé est susceptible de bénéficier d'une réduction d'impôt sur son revenu global dans le cadre du DEFI Acquisition, de l'Assurance tempête, des cotisations versées aux ASA de DFCI et bénéficier d'un crédit d'impôts dans le cadre du DEFI travaux, du DEFI contrat de gestion.

### Conclusion :

Quitte à entraîner de manière contraignante les porteurs de parts minoritaires qui s'opposeraient à certaines prises de décisions, **le gérant du GF met en œuvre la gestion telle que définie dans les objectifs exposés et approuvés à la majorité en AG.**

Cette façon de progresser, avec le PSG comme fil conducteur, permet d'éviter tout blocage, néfaste à la bonne conduite du massif forestier et sa mise en valeur.

Le gérant, concernant ses décisions, fait souvent preuve de psychologie à l'égard de chaque associé et lui fait comprendre, si nécessaire, la progression de la valeur de son bien.





Dès que l'on veut s'occuper de ses bois, un document de gestion durable (DGD) est utile pour s'y retrouver, faire un état des lieux, et prévoir les opérations à entreprendre.



©FreePik

**Disposer d'un tel document présente d'autres avantages pour le propriétaire :**

- être dispensé de la plupart des formalités administratives pour la réalisation de coupes et travaux,
- pouvoir obtenir des subventions et bénéficier d'aménagements fiscaux,
- pouvoir certifier la gestion durable de sa forêt.

Parmi ces DGD, le plus connu des propriétaires est sans aucun doute le Plan simple de gestion (PSG), obligatoire au-delà de 20 ha. Un PSG peut également être présenté de manière volontaire dès 10 ha de propriété. Mais saviez-vous qu'il pouvait aussi rassembler plusieurs propriétaires ?

**Le Plan simple de gestion (PSG) concerté : un outil structurant visant à dynamiser la gestion durable de la forêt privée.**

Un ensemble de propriétaires forestiers a la possibilité de rédiger volontairement un PSG concerté. Ce document permet de constituer un ensemble de parcelles, sur lesquelles les actions de gestion vont être concertées et les moyens mutualisés. Cela permet de bénéficier d'économies d'échelle ou encore de constituer des lots plus attractifs pour les acheteurs de bois. Il n'y a pas de transfert de propriété : chacun reste responsable et décideur sur les parcelles qui lui appartiennent.

Le PSG concerté doit être composé de parcelles forestières d'une surface totale d'**au moins dix hectares** et être situées **sur un territoire géographique cohérent d'un point de vue sylvicole, économique et écologique.**

Sa durée d'application varie entre 10 et 20 ans.

**En plus des éléments obligatoires définis à l'article R312-4 du Code forestier, il doit comprendre :**

- la liste des parcelles cadastrales appartenant à chaque propriétaire ;
- un programme de coupes et travaux coordonné entre les différents propriétaires.

Une aide à la rédaction du PSG concerté peut être octroyée lorsqu'il s'inscrit dans le cadre de la création d'un Groupement d'Intérêt Economique Environnemental Forestier (GIEEF).

**Quelques précisions sur les GIEEF**

Créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les GIEEF visent à favoriser le regroupement volontaire de propriétaires forestiers privés. C'est un outil collaboratif dont l'objectif est de mobiliser plus de bois dans les parcelles morcelées.

**Ils doivent constituer un ensemble d'au moins :**

- 300 ha de bois et forêts appartenant à 2 propriétaires différents, ou
- 100 ha à la condition de réunir au moins 20 propriétaires forestiers.

Le GIEEF ne repose pas nécessairement sur une entité juridique propre et les propriétaires conservent le choix de la structure de regroupement qu'ils souhaitent adopter (associations, organisations de producteurs ou regroupement libre).

En vue d'inciter à la création de GIEEF, l'aide à la rédaction du PSG concerté s'élève à un montant forfaitaire de **50 €/ha** et est plafonnée à **24 000 €** par dossier. La demande est à faire auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Pour le document de diagnostic, une aide forfaitaire de 800 € est possible.

Pour un GIEEF déjà reconnu, une aide à la rédaction d'un avenant pour agrandissement du PSG concerté est également possible.

**Le dossier de reconnaissance du GIEEF peut être déposé à tout moment auprès de la DRAAF de la région où se situent la majorité des superficies concernées et doit comporter :**

- la composition du groupement volontaire de propriétaires forestiers, ses statuts ou sa convention constitutive ;
- le document de diagnostic ;
- le PSG concerté agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

L'ensemble des documents (formulaire de demande Cerfa, notices, annexes, demandes de versement, textes réglementaires, instructions techniques) est accessible avec le lien suivant :



[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/proprietaire-ou-mandataire/demander-une-aide-economique/article/constituer-un-groupement-d-interet](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/proprietaire-ou-mandataire/demander-une-aide-economique/article/constituer-un-groupement-d-interet)



## Les chantiers groupés



Nicolas Duval, technicien forestier - Morbihan

**En dehors de quelques grandes forêts bien individualisées, la forêt privée bretonne est composée de multiples petits massifs disséminés de manière plus ou moins dense sur l'ensemble du territoire régional.**

Au caractère diffus de la couverture boisée s'ajoute le morcellement du foncier. D'après le Cadastre (année 2022) les forêts privées bretonnes appartiennent à environ 125 000 propriétaires, dont seulement 36 000 détiennent plus d'1 hectare.

Cette situation pose de vraies difficultés pour la mise en œuvre d'une gestion forestière durable. La petite taille des parcelles et leur morcellement multiplient les coûts des opérations d'entretien ou de récolte et aboutissent bien souvent à une absence de gestion sur les surfaces boisées inférieures à 4 ha.

### **A partir de ce constat, quelles solutions existent pour gérer ces petites surfaces boisées ?**

La mise en place de chantiers groupés est une voie à développer pour les propriétaires forestiers désirant mutualiser leurs interventions (exploitation, reboisement, dépressage...). Elle aura pour effet, selon les actions visées, d'améliorer l'offre et ainsi de diminuer les frais d'exploitation ou le coût des travaux. Ces opérations peuvent se réaliser à l'échelle d'une commune, de communes limitrophes ou d'un massif forestier.

### **Cependant, pour mener à bien ces projets, les conditions suivantes sont à réunir :**

- L'existence d'une réelle volonté de la part des propriétaires forestiers et d'une certaine confiance mutuelle. Il leur faut en effet dépasser les limites parcellaires et l'individualisme intrinsèquement lié à la notion de propriété ;
- Lors du recours à des exploitants ou à des entrepreneurs de travaux, une organisation rationnelle des lots et une organisation commerciale claire. L'idéal est la désignation par les propriétaires d'un mandataire habilité à gérer les relations avec les intervenants.

L'existence d'une structure de regroupement n'est pas obligatoire pour organiser un chantier groupé.

Le regroupement peut se faire de manière informelle sous l'impulsion d'un ou plusieurs propriétaires moteurs répondant à une demande ponctuelle (coupe d'éclaircie, travaux de reboisement...).

Dans ce cas, les propriétaires désignent un mandataire pour représenter le collectif auprès des tiers (exploitant forestier, entrepreneurs de travaux, gestionnaire professionnel...).

Malgré tout, quand les structures existent, elles facilitent la maîtrise d'œuvre des opérations et, le cas échéant, l'obtention d'aides publiques. Ces structures peuvent prendre la forme d'Associations syndicales libres de gestion forestières (ASLGF) qui ont pour objet la réalisation d'actes de gestion.

Les propriétaires ont la possibilité d'intégrer librement tout ou partie de leurs parcelles boisées

dans l'association. Cette forme de regroupement permet de pérenniser la gestion au travers d'un plan simple de gestion concerté.

Le CNPF est un acteur majeur du regroupement de la petite propriété. Grâce à des animations territoriales, plusieurs chantiers groupés ont vu le jour ces dernières années en Bretagne. Le soutien d'élus locaux est primordial pour assurer la réussite de ces opérations groupées. Très souvent, ils proposent une assistance logistique (mise à disposition de salle de réunion, affranchissement de courriers...) en complément du soutien technique du CNPF auprès des propriétaires.

L'ASLGF de Saint Martin sur Oust dans le Morbihan en est le parfait exemple. Depuis sa création en 2019, elle regroupe une trentaine de propriétaires. Elle a mené en 2020 une opération groupée de travaux de reboisement sur 14 ha. Grâce à cette action, les propriétaires ont bénéficié des aides Breizh Forêt Bois pour financer une partie des coûts de reboisement. Sans cela, seulement un propriétaire sur douze aurait été éligible aux aides.

En 2023, l'association a mis en place un chantier groupé d'éclaircie sur 25 ha pour 17 de ses adhérents. La vente des lots de bois s'est faite par appel d'offre auprès d'acheteurs de la région. L'ASLGF a ensuite assuré le suivi des opérations d'exploitation et réceptionné les bois bord de route avant facturation pour le compte des propriétaires.

La mise en place de chantiers groupés est chronophage. Avant de se lancer, il est important d'identifier les moyens humains disponibles, le degré d'implication des propriétaires ainsi que la structure du regroupement. Ces chantiers ont l'intérêt de mettre en place une gestion durable sur des petites parcelles et d'apporter une solution technico-économique « viable » à leurs propriétaires.

### **Pour plus d'informations :**

[bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/  
gestion-post-incendie-en-  
bretagne](https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/gestion-post-incendie-en-bretagne)



ASLGF de Saint Martin sur Oust – chantier groupé d'éclaircie : Réception contradictoire des piles de bois bord de route avec l'exploitant - ©Axel Viaud



## Forêt Sphère

L'association Forêt Sphère a pour but de rassembler et mobiliser en réseau, les passionnés de 20 – 40 ans autour des enjeux de la forêt. Qu'ils ou elles soient étudiants ou jeunes actifs, de la filière forêt-bois ou non, propriétaires forestiers ou non...



©forêt sphère

**L'objectif est de créer des occasions de se rassembler pour découvrir, apprendre, partager sa passion et réfléchir à l'avenir des forêts.**

Concrètement, nous proposons : des afterworks autour de professionnels de la filière pour comprendre leur métier et leur vision, des sorties sur le terrain pour découvrir les bases de la gestion forestière, des événements formateurs permettant de devenir un acteur éclairé, etc.

Forêt Sphère a été créé en 2015 avec uniquement des activités sur Paris. Aujourd'hui se sont six antennes qui sont animées sur toute la France par des bénévoles passionnés.

**Une antenne existe en Bretagne depuis 2019.**

En 2023-2024 elle a proposé 6 afterworks à Rennes, dans les locaux de FIBOIS. Les thèmes choisis ont été « la fiscalité forestière », « la populiculture bretonne », « la filière graines et plants », « la filière forêt-bois autour des canaux bretons », etc... Nous avons aussi réalisé la visite d'une pépinière forestière (Ets Rouxel - Saint Vran) au printemps, pour une présentation des moyens de productions des plants forestiers, et des sapins de Noël.

Forêt sphère propose également des événements visant à fédérer ses différentes antennes. C'est le cas chaque année du Salon de l'Agriculture, avec un afterwork sur le stand de la filière, mais également en 2025 nous proposerons un programme particulier autour de FOREXPO dans les Landes de Gascogne...

**Les équipes de Forêt Sphère s'engagent également dans des projets ambitieux.**

Ainsi l'équipe du Sud-Ouest a élaboré un « Guide du jeune forestier » pour les débutants comme pour les initiés, afin de les informer et sensibiliser sur une dizaine de thématiques.

Il ne se veut pas exhaustif mais balaye trois axes importants de la gestion forestière : le juridique, la sylviculture et l'économie.

L'équipe Parisienne a quant à elle réalisé un recueil d'interviews intitulés « Reconvertis », mettant en avant les parcours atypiques de jeunes ayant rejoints le monde forestier pour en faire leur projet de vie.

Enfin certains membres participent sur Tiktok à l'opération « Very wood métiers » de France Bois Forêt.

**N'hésitez pas à rejoindre l'équipe Forêt Sphère Bretagne et surtout à apporter votre énergie pour nous aider à proposer toujours plus de lien autour de la Forêt !**



**Pour plus d'informations :**

 [foretsphere.go@gmail.com](mailto:foretsphere.go@gmail.com)

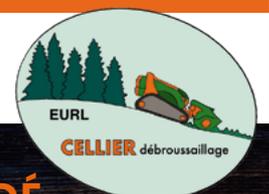
 **Adhésion :**  
[www.helloasso.com/associations/foret-sphere](http://www.helloasso.com/associations/foret-sphere)

 [www.facebook.com/foretsphere](http://www.facebook.com/foretsphere)



## ENTRETIEN PAR BROYAGE DE PLANTATIONS FORESTIÈRES

**Alexandre CELLIER**  
Particuliers et Professionnels



### ROBOT RADIOCOMMANDÉ

-  Broyage de végétation jusqu'à 15 cm de diam.
-  Fauche d'herbe avec broyeur à fléau
-  Rognage de souches
-  Abattage

Interventions sur toute la Bretagne

**06.75.98.98.04**

 Cellier Débroussaillage  [cellier.dbst@gmail.com](mailto:cellier.dbst@gmail.com)  
 [cellierdebroussaillage](https://www.instagram.com/cellierdebroussaillage)  [cellier-debroussaillage.fr](http://cellier-debroussaillage.fr)



## Appel à projets "Renouvellement forestier"



L'appel à projets « Renouvellement forestier » de France Nation Verte a été publié le 15 octobre.

Les taux d'aides sont incitatifs, mais la complexité du dossier à remplir incite à se rapprocher de son gestionnaire à moins que vous ne soyez rompu à cet exercice.

Pour plus d'informations :



<https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-lancement-de-lappel-projets-renouvellement-forestier>



## Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Suivez-nous  
et partagez nos actualités !

**Facebook** : syndicatforestierdebretagne

**LinkedIn** : syndicat-forestier-de-bretagne-fransylva

## Commandez vos panneaux forestiers !

Le Syndicat forestier de Bretagne met à votre disposition une gamme de panneaux forestiers pour vous aider à signaler et à protéger efficacement vos bois et forêts.



◀ **PANNEAU RECTANGLE VERT**  
30x50 cm

"Nous aimons la forêt, préservons-la. Accès réglementé"

**15 € TTC**  
(hors frais d'expédition)



◀ **PANNEAU ROND VERT** - ø 30 cm

"Espace naturel préservé, Accès réglementé"

**12 € TTC** (hors frais d'expédition)



◀ **PANNEAU ROND ROUGE** - ø 30 cm

"Espace naturel préservé, Défense d'entrer"

**12 € TTC** (hors frais d'expédition)



## Contrats de vente bois de chauffage

◀ Le Syndicat forestier de Bretagne met à votre disposition des carnets de 50 contrats de vente bois de chauffage :

**5€** (hors frais d'expédition)

Il est important de signer un contrat lors de la vente de bois de chauffage afin d'assurer une transaction sécurisée et protéger vos droits en tant que vendeur.

## Offre parrainage



### Ensemble, renforçons notre communauté forestière !

Devenez ambassadeur de votre syndicat en invitant vos contacts, propriétaires forestiers à adhérer au Syndicat Forestier de Bretagne.

En parrainant un nouveau membre, vous soutenez nos actions et faites grandir notre réseau.

### Pour chaque parrainage, recevez un remboursement de 10 € !

C'est simple : il suffit que la personne parrainée mentionne votre nom et votre numéro d'adhérent lors de son adhésion.



## Journée Internationales des Forêts - 2025



### Journée internationale des forêts

**Du 15 au 23 mars 2025, les forestiers sont invités à ouvrir les portes de leurs forêts**

À l'heure où la gestion sylvicole est montrée du doigt, il est essentiel que les forestiers jouent un rôle actif dans l'information et la sensibilisation du public.

**Les JIF sont l'occasion d'ouvrir les coulisses de la gestion forestière.**

#### Pour plus d'informations :



**Contactez le syndicat :**

06 82 09 98 50

[syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr](mailto:syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr)

Accueillir du public en forêt nécessite une préparation. Si vous avez besoin d'aide pour organiser vos visites, le Syndicat forestier de Bretagne peut vous accompagner dans la préparation de ces journées afin de vous assurer de transmettre les bonnes informations et les différents aspects de votre forêt.

## Agenda



■ **14 FÉVRIER** (Chambre agriculture Rennes 35)

**Découverte de la Sylviculture Irrégulière avec**

PRO SILVA et Syndicat forestier de Bretagne

*Inscription* : 06.82.09.98.50.

[syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr](mailto:syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr)

■ **25 FÉVRIER** (La Bouexière 35)

**Réunion forestière - Réussir vos reboisements de la plantation à la première éclaircie - CNPF**

*Informations* : [marylene.fauvel@cnpf.fr](mailto:marylene.fauvel@cnpf.fr)

[www.bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr](http://www.bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr)

■ **14 MARS** (Vaijes 35)

**Réunion forestière - Eclaircies mécanisées en futaie régulière feuillue**

*Informations* : [marylene.fauvel@cnpf.fr](mailto:marylene.fauvel@cnpf.fr)

[www.bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr](http://www.bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr)

■ **DU 15 AU 23 MARS** Bretagne

**Journées Internationales des Forêts**

*Informations* : [www.fiboisbretagne.fr](http://www.fiboisbretagne.fr)

■ **3 AVRIL** (Pomerit le Vicomte 22)

**Réunion forestière - Scierie mobile en forêt, regards croisés entre producteurs, scieurs et menuisiers**

*Informations* : [marylene.fauvel@cnpf.fr](mailto:marylene.fauvel@cnpf.fr)

**N'oubliez pas de consulter les sites web des organisateurs pour plus d'informations et pour vous inscrire aux événements qui vous intéressent.**

### Nous contacter



06 82 09 98 50

[syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr](mailto:syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr)

Maison de l'agriculture  
CS 14226 - 35042 RENNES cedex



**SYNDICAT  
FORESTIER  
DE BRETAGNE**





Nom : ..... Prénom : .....

Nom de la structure sociale (si concerné : SCI, GF, GFR...) : .....

Adresse : .....

CP VILLE : .....

Téléphone Fixe : ..... Portable : .....

Mail : .....

Comment avez-vous connu le Syndicat forestier de Bretagne ? :

Par un adhérent au Syndicat  Si oui, Nom de l'adhérent ? .....

Par internet, réseaux-sociaux  Autre, précisez : .....

## Calcul de la cotisation

1 Surfaces boisées ha	ha	ha (x)	TOTAL
de 0.01 ha à 300 ha		x 1,50	
au-delà de 300 ha		x 0,70	
<b>Total surfaces boisées</b>			

(Part assureur XLB surfaces boisées = 0,30 €/ha)



2 Surfaces agricoles ha	ha	ha (x)	TOTAL
de 0.01 ha à 300 ha		x 0,47	
<b>Total surfaces agricoles</b>			



3 Étangs forestiers	Nombre	Forfait	TOTAL
de 0.01 à 1ha		<i>gratuit</i>	
de 1.01 à 10 ha		x 47€	
de 10.01 à 15 ha		x 94€	
de 15,04 à 20 ha		x1 41€	
de 20,01 à 25 ha		x 210€	
de 25,01 à 30 ha		x 306€	
de 30,01 à 35 ha		x 450 €	
de 35,01 à 40ha		x 650€	
<b>Total Etangs forestiers</b>			



4 Annexes immobilières	Surface	Forfait	TOTAL
Annexe 1		x 24 €	
Annexe 2		x 24 €	
<b>Total Annexes immobilières</b>			



5 Forfait adhésion	59 €
--------------------	------

(Part Syndicat forestier de Bretagne = 52 € + part assureur XLB = 7 €)

Pour calculer le montant de votre cotisation, il vous suffit d'additionner :

le total de vos surfaces  
+  
le forfait d'adhésion de 59 €

**MONTANT TOTAL  
COTISATION  
À RÉGLER**



**1 + 2 + 3 + 4 + 5**

Merci de de joindre à votre bulletin d'adhésion, la liste des parcelles cadastrales à assurer en indiquant :

- La commune
- Le N° des parcelles,
- la surface des parcelles

**Bulletin d'adhésion à envoyer au  
Syndicat Forestier de Bretagne :**

- 📍 Maison de l'agriculture  
CS14226 - 35042 RENNES cedex
- ✉ syndicatforestierdebretagne@fransylva.fr
- 🌐 www.fransylva.fr

